

Décision n° 4100 du 2 août 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse
NOR : INTJ2120281S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2021 :

Gosciniak	William	NIGEND : 153 333
------------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Guyton	Cyril	NIGEND : 177 143
Renard	Loïc	NIGEND : 197 752

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2021 :

Sanchez-Trossello	Christelle	NIGEND : 171 994
Ducron	Jérôme	NIGEND : 242 472

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Neubert	Antoine	NIGEND : 305 917
----------------	---------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 août 2021.

Pour le commandant de la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Corse-du-Sud et par suppléance :
Le colonel, commandant en second,
L. Barth